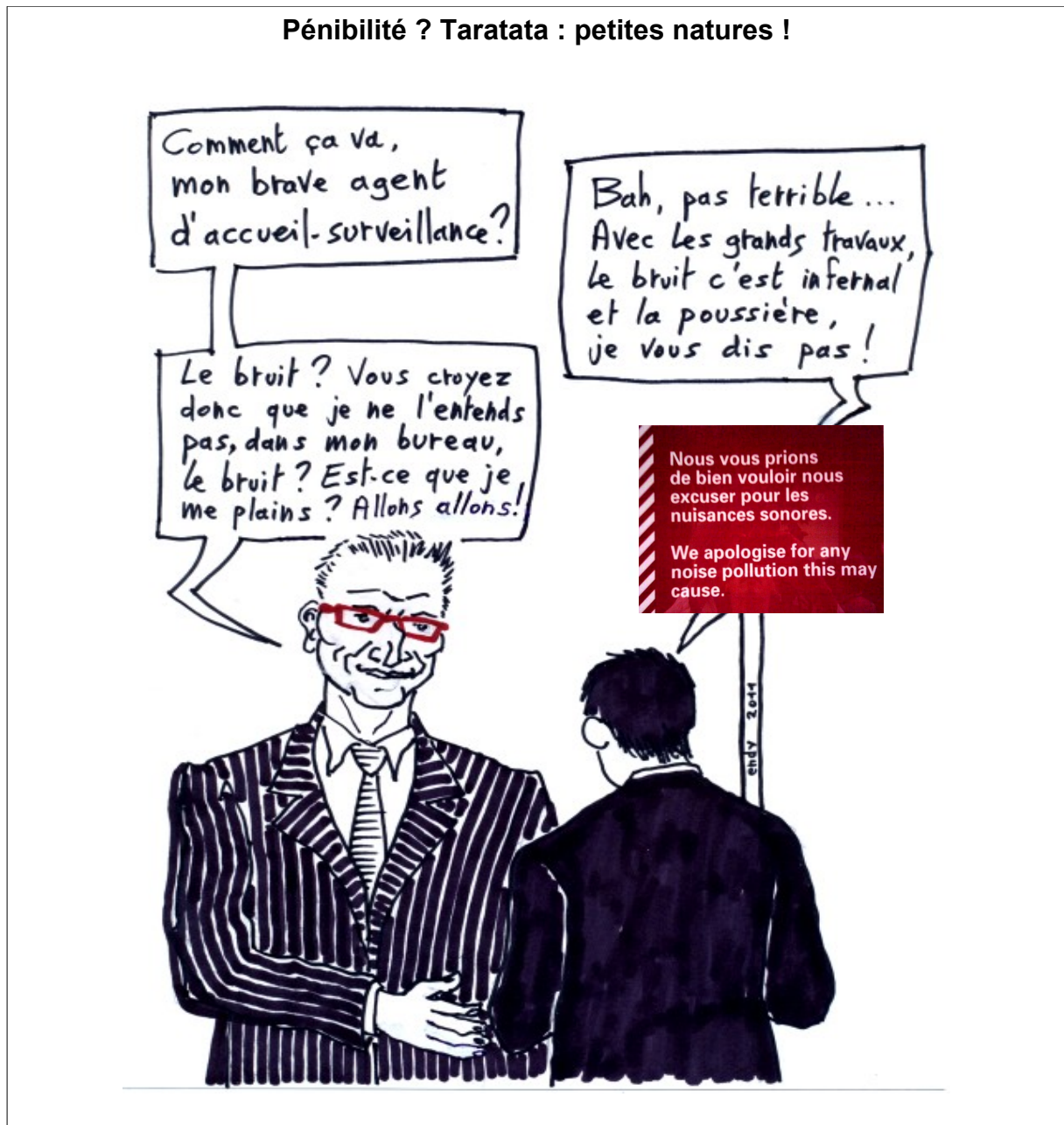


Paris, le 19 août 2011.

## Gratitude



L'expo *Manet* pliée, la direction du M'OO, en guise de récompense, nous refait le coup de la lettre de remerciement, comme l'an dernier. Ça commençait à manquer, une bonne petite lettre sur une « *très belle entreprise dont chacun peut être fier* ». Comme ce n'est pas faux, ça fait plaisir à chacun de « *tous ceux qui ont pris part* » à l'événement, et ça ne mange pas de pain. A chacun de se reconnaître dans la cible de ce courrier non daté et sans mention de destinataires.

Cette lettre a surtout pour objectif de faire très plaisir aux équipes distinguées du lot commun : « *publics-vente* » et « *surveillance (titulaires et vacataires)* », c'est-à-dire les agents **ADSM**. Dans les salles *Manet*, ce n'étaient que des vacataires.

Quant aux autres agents face public : conférenciers, société sous-traitante *Cave Canem*, audioguides, librairie-carterie), la direction ne sait pas comment les remercier. Ils ont pourtant contribué aussi à « *l'accueil d'une très grande qualité et au confort de visite optimisé* ».

Quant à la réouverture des salles après travaux, en octobre, elle se fera – et le président en est heureux - « *grâce à vous tous* ». Ce qui donnera l'occasion à la direction... de remercier « *personnellement* » chacun « *sans exception* », le moment venu. Avec séance de dédicace ?

Mais ne dédaignons pas ce louable effort de communication *interne*. La lettre de remerciement du président est d'ailleurs en passe de devenir une publication périodique régulière ; sinon hebdomadaire, du moins plus fréquente qu'INFO-MUSEE !

18 jours après la première, voici une nouvelle lettre de « *vifs remerciements* ». La direction a pris la mesure de la trop petite taille des salles où ont été réaccrochés Van Gogh et Gauguin, et face à la cohue ingérable, a dans l'urgence fait redéployer les œuvres pour répartir les visiteurs.

Si la direction voulait bien écouter un peu les personnels et s'appuyer sur leur expérience et savoir-faire, cela lui éviterait certains cafouillages. Van Gogh est un peintre... assez connu. Tous les agents savent que tous les visiteurs réclament Van Gogh en tête de liste, et que les salles 71 et 72 sont bien trop petites, surtout en y ajoutant Gauguin.

Qui ne sait que la salle 35 (Van Gogh) au niveau supérieur était en permanence la plus bourrée à craquer du musée ?

---

Le président du M'OO voit la mondialisation culturelle en grand, à l'échelle planétaire :

l'expo *Manet* a été selon lui « *l'exposition à voir à Paris pour le monde entier* ».

Les autres expos parisiennes – *Gino Severini* comprise ? – c'était de la gnognotte...

On est heureux de comprendre que le public cible du musée d'Orsay, c'est :

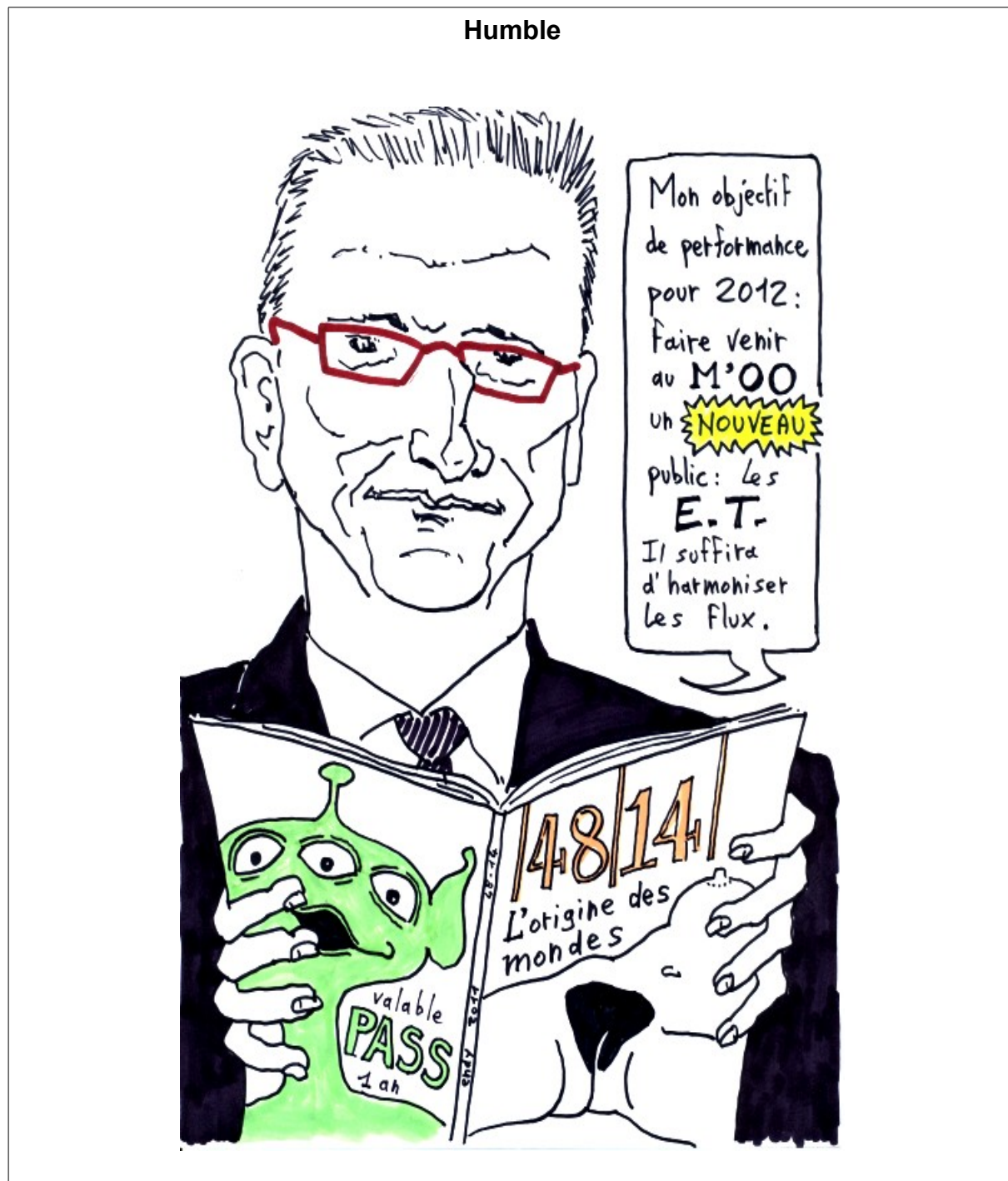
7 milliards d'humains, pas un de moins ! Comme objectif de démocratisation culturelle, c'est imbattable.

Des Lapons aux Pygmées en passant par les Moldo-Valaques, comment le monde entier ne rêverait-il pas de visiter Orsay puisque « *Guy COGEVAL souligne qu'Orsay abrite les plus belles œuvres de l'humanité.* »

Si c'est le président qui le dit ! Les *Vénus* de Botticelli et de Titien peuvent toujours aller se rhabiller : nous avons Cabanel. Rien de tel qu'un classement des musées fait maison, sur mesure. « *Abrite* » est peut-être abusif car les chefs-d'œuvre sont plus souvent en balade « mondiale » qu'à l'abri sur les cimaises d'Orsay.

Le confrère new-yorkais de M. Cogeval, le directeur du 'Met', Thomas P. Campbell, est plus modeste ; il déclare récemment « *Le Metropolitan Museum of Art possède l'une des collections d'art les plus étonnantes au monde* ».

Relativiste, c'est qu'il est conscient sans doute de la supériorité in-dis-cu-ta-ble du musée d'Orsay qui marque à la culotte tous ses concurrents mondiaux.



# Le droit des agents

## Le registre hygiène et sécurité

(sources : décrets n°82-453 du 28 mai 1982 et 95-680 du 9 mai 1995 ; circulaire Fonction Publique n°1871 du 24 janvier 1996)

L'article 47, alinéa 3, du décret prévoit que le comité d'hygiène et de sécurité (CHS) « *prend... connaissance des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre d'hygiène et de sécurité qui doit être mis dans chaque service à la disposition des agents, et le cas échéant, des usagers* ».

En application de cette disposition, un registre d'hygiène et de sécurité est accessible aux personnels et aux visiteurs (usagers), à l'accueil Montherlant. Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, et notamment d'y consigner tout incident lié à la sécurité des personnes et du bâtiment.

Les responsables des services concernés doivent apposer leur visa en regard de chaque inscription. S'ils le souhaitent, ils peuvent accompagner ce visa d'observations. S'ils estiment que les remarques figurant sur le registre d'hygiène et de sécurité sont justifiées, les responsables de service prennent les mesures nécessaires, quand le problème relève de leur compétence, ou saisissent leur supérieur hiérarchique, dans le cas contraire.

Le registre d'hygiène et de sécurité doit pouvoir être consulté à tout moment par les membres du comité d'hygiène et de sécurité (CHS).

Le comité d'hygiène et sécurité doit, à chacune de ses réunions, examiner les inscriptions consignées sur le registre d'hygiène et de sécurité, en discuter et être informé par l'Administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions (tableau de suivi).

**Ces comités d'hygiène et de sécurité ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail.** Ils ont notamment à connaître des questions relatives :

- à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires ;
- aux méthodes et techniques de travail et au choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé des agents ;
- aux projets d'aménagements, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène et de sécurité, et de bien-être au travail ;
- aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux handicapés ;
- aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et nécessaires aux femmes enceintes.

Les comités procèdent en outre, à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents. **A cette fin, ils délibèrent chaque année d'un rapport sur l'évolution des risques professionnels (DUERP).**

Brève info : la prochaine **commission de secours** du MCC aura lieu le 8 septembre 2011.



**Bulletin d'adhésion à la CGT**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse personnelle : .....  
Tél. : ..... E-mail : .....

A retourner à : **CGT-SMO**, 62, rue de Lille, 75343 PARIS cedex 07  
ou : **CGT-Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001 PARIS